



le 31 mars 2023

Envoyé par courriel

Cheffe Monik Kistabish
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
45, rue Miwan
Pikogan, QC J9T 3A3
<email address removed>

Cheffe Monik Kistabish :

Objet : Avis de lancement et mise à jour de la participation du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni à l'évaluation d'impact fédérale du projet nickélique Crawford

Le 31 mars 2023, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a débuté une évaluation d'impact en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour le projet nickélique Crawford (le projet). Les documents suivants ont été publiés sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact¹ (numéro de registre 83857) et informeront le processus d'évaluation d'impact :

- Avis de lancement
- Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact
- Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones
- Plan de participation du public
- Plan de collaboration avec la province de l'Ontario
- Plan de délivrance de permis

Le projet en est maintenant à la phase de l'étude d'impact. L'Agence doit s'assurer que le promoteur a fourni les informations et les études requises dans les Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact dans les trois ans suivant l'avis de lancement.

Veillez noter que, conformément à l'article 36 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a jusqu'à 45 jours après l'avis de lancement pour renvoyer l'évaluation d'impact du projet à une commission d'examen. Si l'évaluation est renvoyée à une commission d'examen, un avis sera publié sur le site Web du Registre.

.../2

¹ Site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact
<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83857?culture=fr-CA>

L'engagement de l'Agence auprès du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Depuis le 10 juin 2022, l'Agence a envoyé plusieurs communications, y compris des invitations à participer à deux périodes de consultation publique et à soumettre une demande de financement pour participer à ces périodes de consultation. À ce jour, le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni n'a pas formulé de commentaires sur les documents mis à disposition et n'a pas répondu aux offres de financement de l'Agence. En outre, le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni n'a exprimé aucune préoccupation concernant le projet et n'a accepté aucune invitation de l'Agence à une réunion.

Dans un courriel adressé par l'Agence au le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni le 7 février 2023, l'Agence a indiqué que si le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni ne fournissait pas d'informations ou de points de vue sur les effets potentiels du projet sur sa communauté d'ici le 8 mars 2023, l'Agence considérerait que le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni n'est pas intéressé à participer à l'évaluation d'impact du projet.

Prochaines étapes

Nous continuerons d'informer le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni des étapes importantes du processus d'évaluation d'impact du projet. L'Agence n'essaiera pas d'établir un dialogue ou de recueillir des informations auprès de votre communauté pour étayer le rapport d'évaluation d'impact de l'Agence. Le rapport d'évaluation d'impact est remis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada pour l'aider à décider si les effets négatifs du projet relevant d'un domaine de compétence fédérale sont dans l'intérêt public.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à me contacter au 902-399-8838 ou à Crawford@iaac-aeic.gc.ca.

Cordialement,

Norton, Erin Digitally signed by Norton, Erin
Date: 2023.03.31 09:46:51
-03'00'

Erin Norton
Analyste de projets
Agence d'évaluation d'impact du Canada

c.c.: Benoit Croteau, le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni